

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné, par la soussignée directrice générale et greffière trésorière, de la susdite municipalité, que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon adoptera le PTI (Programme triennal d'immobilisations 2023-2024 2025, à la séance régulière, le 12 décembre 2022 à 19 heure, à la salle municipale au 750 rue principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 19^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt- deux.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale et greffière trésorière, à Saint-Cléophas-de-Brandon certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 22 h30 le 19 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville
Directrice générale et greffière trésorière